



## DEPARTEMENT DE LA MANCHE

### **PORTS DE SAINT VAAST LA HOUGUE ET TATIHOU CONSEIL PORTUAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015 À 17H00**

#### RAPPORT PARTIEL 2015

#### PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

##### I - DOMAINE ADMINISTRATIF

###### a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 20 décembre 1988.

###### b) Occupation

###### Concession

###### Société Publique Locale

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue passé entre le conseil général de la Manche et la société publique d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1<sup>er</sup> avril 2014. Son échéance est fixée au 31 décembre 2043.

Une convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été passée entre la commune et le conseil général de la Manche ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de la commune. Son échéance est fixée au 31 décembre 2016.

###### c) Police

Par arrêté N° 2011-269 en date du 12 septembre 2011, le président du conseil général de la Manche a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Par arrêté N°2014-83 en date du 3 février 2014, le président du conseil général de la Manche a approuvé la réglementation de l'exploitation de la zone technique.

##### II - DOMAINE ECONOMIQUE

###### **Données partielles établies depuis le 01 janvier 2015**

###### a) Port de pêche

Nombre de navires professionnels recensés : **32**

###### b) Port de commerce

###### Passages

- **57 518 passages** effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015.

- c) Port de plaisance  
Contrats location à l'année : 653  
Nombre de location au mois : 106  
Nombre de nuitées : 5436

### **III - DOMAINE TECHNIQUE (données du gestionnaire)**

#### **Travaux d'entretien 2015 :**

- peinture musoirs entrée du port
- réparation ponton après sinistre
- création d'un accès à l'atelier du port
- gros entretien sur station pompage

#### **Travaux d'investissement 2015 :**

- complément vidéo surveillance

#### **Travaux d'investissement envisagés pour 2016 :**

- rejointoiement quais (mars-avril)
- dévasement du bassin 2016-2017(en cours de consultation)

## **PORT DE TATIHOU**

### **I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

#### **a) Délimitation**

Le port de Tatihou a été délimité par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1983.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été constatée par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 1984.

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 1991, le port de Tatihou a été transféré au département de la Manche.

#### **b) Occupation**

Le port de Tatihou ne fait pas l'objet de concession ou d'occupation temporaire.

#### **c) - Police**

Par arrêté du 19 juillet 2001, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Tatihou.

### **II - DOMAINE TECHNIQUE**

#### **Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire**

Depuis le début de l'année 2015, les travaux suivants ont été réalisés :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture rambarde ;

#### **Travaux d'investissement 2015**

- confortement du musoir